



ÉDITO



MOT DU PRÉSIDENT

Participez à la consultation autour du PPAS de la SAFER Bourgogne Franche-Comté !

L'élaboration de notre nouveau **Programme Pluriannuel d'Activités des Safer** (PPAS), véritable feuille de route pour la période 2022/2028, sera un chantier important pour cette fin d'année et le début de 2022. Nous consulterons les acteurs du territoire pour définir ensemble nos priorités, nos ambitions, les moyens et les financements à mettre en œuvre. Un comité régional piloté par la DRAAF suivra nos travaux avant l'approbation du PPAS par le Préfet de Région en juin 2022.

Les deux exemples nivernais qui vous sont présentés aujourd'hui illustrent la **diversité des actions conduites** par notre SAFER. Ils mettent en évidence d'implication de notre SAFER auprès des communes, et plus précisément dans le cadre d'une procédure sur les biens sans maîtres, mais aussi auprès de porteurs de projets en milieu rural, avec la consolidation de la structure d'une boulangerie-paysanne dans le sud du département. Deux exemples parmi tant d'autres !

Bonne lecture à tous !

Jean-Luc DESBROSSES

Président SAFER Bourgogne-Franche-Comté

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !



ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE PPAS EN LIGNE



la lettre
aux **ELUS**



Crédit photo : Liesbeth HIELE

EXEMPLE DANS LE CADRE DES BIENS SANS MAÎTRE

Terrains non-entrenus, chute d'arbres malades, installations illégales : la présence de biens sans maître peut poser des difficultés à certaines communes.

Selon la Loi : « Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. ». 3 catégories de biens sont ainsi concernées :

- Les biens qui font partie d'une **succession ouverte depuis plus de trente ans** et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.
- Les immeubles qui n'ont pas de **propriétaire connu, qui sont assujettis à la TFPB** et pour lesquels l'impôt foncier **n'a pas été payé** (ou payé par un tiers ou en-dessous du seuil de recouvrement).
- Les immeubles qui n'ont **pas de propriétaire connu, qui sont assujettis à la TFPNB** et pour lesquels l'impôt foncier **n'a pas été payé** (ou payé par un tiers ou en-dessous du seuil de recouvrement).

Nous avons pris connaissance du décès de
Jean-Michel BILLEBAULT, survenu le 12/11/2021.

Nous profitons donc de son témoignage dans cette lettre pour lui rendre hommage et avoir une pensée pour sa famille et ses proches.

LA SAFER PEUT INTERVENIR DANS DIVERSES PHASES DE CES DÉMARCHES :

PHASE 1 : La recherche de parcelles potentiellement sans maître à partir des données du cadastre ; localisation sur une carte avec les propriétés communales.

PHASE 2 : Réalisation des démarches complémentaires confirmant l'absence de propriétaire (formalités de recherches hypothécaires et d'état civil), conseil et suivi nécessaire au bon déroulement de la procédure, aide à la rédaction des délibérations et arrêtés municipaux liés à la procédure d'incorporation de biens sans maître au domaine communal, accomplissement des formalités postérieures liées à la publication au Service de la Publicité Foncière.

PHASE 3 : Éventuelle vente ou location des biens appréhendés.

sources : IGN, DGFIP, SAFER ►

TÉMOIGNAGE



de **Jean-Michel BILLEBAULT**
Maire de Bouhy (58)

La commune avait identifié une cinquantaine de parcelles représentant plus de 6 hectares sans propriétaires connus. Nous avons déjà tenté divers démarches afin de récupérer ces biens, sans y parvenir, avant de prendre connaissance de l'intervention de la SAFER sur ce sujet. J'ai alors contacté Cyrille FOREST, Président du Comité Technique de la SAFER dans la Nièvre. Les procédures sont assez longues et le soutien de la SAFER a été précieux. Nous sommes aujourd'hui propriétaire de ces 6 hectares qui constituent une réserve foncière communal pour l'avenir !



LA SAFER

LA SAFER ACCOMPAGNE DES PROJETS RURAUX DIVERSIFIÉS, ATYPIQUES



EXEMPLE DANS LE SUD DE LA NIÈVRE, AVEC UNE VENTE AU PROFIT DE LIESBETH HIELE, PAYSANNE, BOULANGÈRE, APICULTRICE.

➤ POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOTRE PARCOURS ?

Originaires de Belgique, nous avons acheté en 2012 le 'Domaine Neuf', un ancien corps de ferme avec 6 hectares. Petit à petit, nous avons rénové la ferme et avons commencé la production du pain, avec projet agricole pour cultiver notre propre blé de variétés anciennes en Agriculture Biologique. Nous avons également installé un camping à la ferme, je suis aussi apicultrice et mère de 3 jeunes enfants !

Nous avons également monté plusieurs initiatives sociales (la fête du pain fin août, un café associatif, des concerts, des ateliers, des chantiers participatifs...). Mon mari s'est fortement engagé dans la vie locale (conseiller municipal et vie associative).

En 2020, je finissais ma formation et préparais mon dossier d'installation agricole. Il me manquait au moins 8 hectares pour assurer mon plan économique.

➤ COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE LA MISE EN VENTE DES BIENS PAR LA SAFER ?

J'avais déjà posé ma candidature pour 10 hectares à 2 km de chez nous mais à l'époque elle n'avait pas été retenue. La mairie savait que nous étions à la recherche de foncier, c'est elle qui nous a mis au courant d'un nouveau dossier de vente.

➤ COMMENT S'EST DÉROULÉ CE DOSSIER ?

Il s'agissait pour la SAFER de trouver une solution pour la totalité du dossier (70 hectares avec des bâtiments) et de gérer les concurrences assez nombreuses.

Tout n'a pas été toujours simple ! L'organisation du monde agricole sur le foncier est compliquée pour des personnes non initiées. Mais nous avons eu beaucoup de soutien de la commune et de quelques personnes autour de nous qui croient en notre projet. Nous avons ainsi pu acquérir 8.8 hectares grâce à la SAFER, en fin d'année 2020.

➤ QUELS SONT VOS FUTURS PROJETS POUR CONTINUER À DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ ?

Je me suis installée avec les aides "Jeune Agriculteur" le 1er avril 2021. Je souhaite maintenant développer l'activité comme prévu dans mon projet: garantir l'autonomie en blé pour ma production de pain et agrandir ma clientèle. Le prochain grand chantier sera l'achat d'un moulin et l'aménagement de l'atelier de stockage.

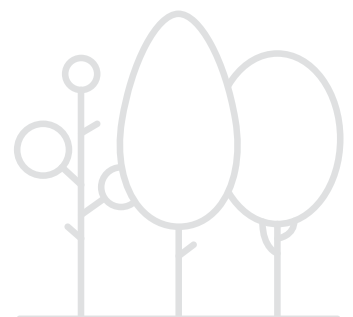
➤ AVEZ-VOUS D'AUTRES REMARQUES OU SUGGESTIONS À EXPRIMER ?

La mise en avant de la vente à notre profit ne dit pas tout sur l'engagement de la Safer envers des projets de diversification. Il faudrait avoir une vision plus globale du sujet et évaluer la plus value apportée par la Safer dans ses interventions.



À SAVOIR

La SAFER BFC réalise entre 800 et 1000 ventes agricoles tous les ans, parmi lesquels 40 à 70 en faveur de l'agriculture biologique, entre 50 et 70 projets avec transformation à la ferme, et pour une vingtaine de productions différentes (bovins laits, viande, vins, grandes cultures, équins, ovins, caprins, volailles, maraîchage, apiculture,...).



TÉMOIGNAGE

Cela fait maintenant 5 ans que j'ai repris la présidence du comité technique de la Nièvre. Les dossiers que nous avons à traiter se trouvent généralement à la croisée d'enjeux multiples: les enjeux agricoles bien sûr, pour installer de nouveaux agriculteurs, conforter des structures à l'image de l'exemple qui vous est présenté ; mais aussi les enjeux environnementaux (la protection des captages par exemple).

Nous avons engagé dans le département un important travail pour faire connaître la SAFER auprès des collectivités, et cela commence à porter ses fruits ! Les contacts se font de plus en plus réguliers, particulièrement dans le cadre de programmes alimentaires territoriaux qui émergent.

La question forestière est également primordiale sur notre territoire. Nous avons par exemple eu à débattre dernièrement de biens forestiers sur lesquels les concurrences étaient nombreuses ; le comité technique a décidé de privilégier un opérateur de la filière forestière, disposant notamment d'une scierie dans la région, afin de favoriser ses approvisionnements en bois et donc de sécuriser les emplois pour les années à venir.



Cyrille FOREST

Président du comité technique de la Safer Nièvre



SIÈGE SOCIAL

11 rue François Mitterand - 21 850 Saint-Apollinaire

✉ safer@saferbfc.com - ☎ 03 80 78 99 68

SERVICE COLLECTIVITÉS ENVIRONNEMENT

✉ sce@saferbfc.com - ☎ 03 80 78 99 81

SERVICES FONCIERS DÉPARTEMENTAUX

CÔTE D'OR - 03.80.78.99.89 - sd21@saferbfc.com

DOUBS / TERRITOIRE DE BELFORT - 03.81.25.07.40 - sd25@saferbfc.com

JURA - 03.84.79.16.99 - sd39@saferbfc.com

NIEVRE - 03.86.21.40.00 - sd58@saferbfc.com

HAUTE-SAÔNE - 03.84.77.14.10 - sd70@saferbfc.com

SAÔNE-ET-LOIRE - 03.85.29.55.40 - sd71@saferbfc.com

YONNE - 03.86.46.99.74 - sd89@saferbfc.com



WWW.SAFERBFC.COM - WWW.VIGIFONCIER.FR